



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 04/06/2020

AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE MOBILE DES TERRITOIRES

12 nouveaux sites de téléphonie mobile retenus en 2020 dans les Alpes-de-Haute-Provence au titre du dispositif national de couverture ciblée

Par arrêté interministériel du 27 mai 2020, une liste nationale des zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles a été définie au titre du dispositif pluriannuel de couverture ciblée pour l'année 2020.

Ce dispositif constitue l'un des engagements pris par les opérateurs de téléphonie mobile en janvier 2018, dans le cadre de l'accord historique conclu avec le Gouvernement en vue de généraliser la couverture mobile de qualité pour tous les Français.

12 nouveaux sites de téléphonie mobile pour les Alpes-de-Haute-Provence font partie de cette liste, en cohérence avec les propositions faites en septembre 2019 par le préfet, Olivier JACOB, en accord avec René MASSETTE, président du Conseil départemental.

Ces propositions sont issues d'une concertation menée avec les acteurs de l'aménagement numérique de notre territoire réunis au sein d'une équipe - projet locale, regroupant des représentants des associations des maires et des maires ruraux, du Conseil régional Provence – Alpes – Côte d'Azur, des parlementaires, et du Syndicat départemental d'électrification.

Ces sites concernent plusieurs zones géographiques du département dans lesquelles aucun des quatre opérateurs de téléphonie mobile n'offre une couverture mobile de bonne qualité, à savoir :

- 3 sites sur le territoire de la commune de La Palud-sur-Verdon
- 2 sites sur la commune d'Uvernet-Fours
- 1 site à Barles
- 1 site à Mézel
- 1 site à Verdaches
- 1 site à Thorame-Haute
- 1 site à Villars-Colmars
- 1 site à Saint-Paul-sur-Ubaye
- 1 site à Méolans-Revel.

Cet arrêté porte désormais à 27 le nombre de sites de téléphonie mobile à réaliser dans le cadre du dispositif national de couverture mobile ciblée sur des zones géographiques de notre territoire en situation de mauvaise, voire d'absence totale, de couverture (4 sites sont actuellement en phase de finalisation sur les communes d'Auzet, Bayons, La Robine-sur-Galabre et Saint-Jeannet, et 11 sites sont en cours de réalisation sur les communes de Castellane, Castellet-les-Sausses, d'Entrepierrres, Entrepierrres Mézien, Salignac, Mallefougasse-Augès, Volonne, Châteauneuf-Val-Saint-Donat, Sourribes, Brunet et Saint-Martin-de-Brômes).

Chaque site devra être réalisé dans un délai maximal de 24 mois par l'opérateur désigné au plan national et mutualisé entre les quatre opérateurs.

Exceptionnellement cette année, en raison de l'adaptation des procédures pendant la période d'urgence sanitaire, les obligations de réalisation des sites ne commenceront à courir pour les opérateurs qu'à compter du 24 juin.

La mise en œuvre de ce dispositif de couverture ciblée se poursuivra dans les années à venir au bénéfice des habitants et du territoire des Alpes-de-Haute-Provence.

**Service de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10
04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Préfecture
8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex